

Le 06 mai 2025



COMMUNIQUE DE PRESSE

Discriminations systémiques dans l'accès aux soins : il est temps d'ouvrir les yeux

Invisibles dans les statistiques, trop souvent oubliées des politiques publiques : les discriminations dans l'accès aux soins persistent et se renforcent. Derrière les chiffres, des vies en souffrance comme le démontre l'étude publiée par le Défenseur des droits¹.

Alors que le droit à la santé est un droit fondamental, l'accès aux soins reste profondément inégalitaire en France. Les discriminations ne relèvent pas de faits isolés, mais s'inscrivent dans des logiques systémiques renforcées par les inégalités socio-économiques et institutionnelles.

Sollicitée par le Défenseur des droits au moment de ses travaux, l'Uniopss a apporté une contribution nourrie par les retours de ses adhérents. Il en ressort les éléments suivants² :

Des études récentes confirment que les femmes, les personnes nées dans les Outre-mer et les personnes en parcours de migration ont 1,5 à 2 fois plus de risques de subir des discriminations dans leur parcours de soins. Les bénéficiaires de l'AME, en particulier, font l'objet de refus explicites de rendez-vous médicaux dans 10 % des cas. Ce traitement inégalitaire constitue une atteinte grave à l'égalité d'accès aux droits.

Ces discriminations ont des conséquences directes sur le recours aux soins : 14 % des personnes ayant vécu une expérience négative avec le système de santé déclarent y avoir renoncé par la suite. Au total, 37 % des Français ont déjà renoncé à des soins nécessaires, un phénomène particulièrement marqué chez les publics les plus précaires — les femmes en tête.

Certaines populations encore plus exposées

- **Personnes en situation de handicap** : obstacles physiques, refus de soins à domicile, maltraitance institutionnelle. Elles renoncent deux fois plus souvent à consulter un médecin par crainte du déroulement de la consultation.
- **Personnes vivant avec des troubles psychiques** : stigmatisées, peu accompagnées, souvent désinformées sur leurs droits, elles sont exclues de dispositifs de compensation et de soins adaptés.
- **Personnes en parcours de migration** : refus de soins fréquents, ruptures de droits liées à la gestion de l'AME, non-inscription dans les parcours de soins coordonnés. L'égalité d'accès aux soins n'est pas respectée.
- **Personnes privées de liberté** : manque d'accès aux soins, délais interminables pour les spécialités médicales, conditions indignes de prise en charge. Les femmes incarcérées, minoritaires, subissent une double invisibilisation.

Un appel urgent aux pouvoirs publics

L'Uniopss demande une réponse politique forte et structurelle. Il est urgent de garantir un accès effectif, digne et sans discrimination au système de santé pour toutes et tous. Les mesures

¹ Rapport de mai 2025 du Défenseur des droits – Prévenir les discriminations dans les parcours de soins : un enjeu d'égalité. https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/2025-05/ddd_rapport_discriminations-parcours-de-soins_20250430.pdf

² Contribution de l'Uniopss de décembre 2024 adressée au Défenseur des droits

existantes sont insuffisantes. L'État doit pleinement assumer sa responsabilité et mettre fin à ces inégalités. Le droit à la santé ne peut plus attendre.

Discriminations dans l'accès aux soins – Quelques chiffres clés :

- **1,5 à 2 fois plus de risques** de subir une discrimination pour :
 - Les femmes.
 - Les personnes nées en Outre-mer.
 - Les personnes en parcours de migration.
- **14 %** des personnes ayant vécu une discrimination dans le soin **renoncent ensuite** à de futurs soins.
- **37 %** des Français ont **déjà renoncé à des soins nécessaires** (17 % à plusieurs reprises) en raison de leur situation économique.
- **Phénomène plus présent chez les femmes**, car elles représentent :
 - 70 % des travailleurs pauvres.
 - 82 % des emplois à temps partiel.
 - **85 %** des familles monoparentales, dont **1 sur 3** vit sous le seuil de pauvreté.
- **Personnes en situation de handicap :**
 - Renoncement deux fois plus fréquent par crainte de la consultation.
 - **5,4 %** renoncent à un rendez-vous pour raisons de transport (contre 2,6 % dans la population générale).
- **Personnes couvertes par l'AME :**
 - **Perdent 25 % de chance** d'obtenir un rendez-vous médical.
 - Rendez-vous obtenus dans seulement **33 %** des cas chez les généralistes.
 - **10 % des refus de rendez-vous** aux bénéficiaires de l'AME sont **explicitement discriminatoires**.

Contact

Charlotte Penot, Conseillère technique Lutte contre l'exclusion – Tél. : 01 53 36 35 09 – mail : cpenot@uniopss.asso.fr

Raphaël Moreau, Conseiller technique Santé/ESMS – Tél : 01 53 36 35 21 – mail : rmoreau@uniopss.asso.fr

Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) est une association reconnue d'utilité publique. Elle a pour vocation de rassembler, défendre et valoriser les acteurs privés non lucratifs qui œuvrent en faveur des personnes vulnérables et fragilisées (personnes âgées, personnes en situation de handicap, malades, enfants, jeunes, familles, personnes en situation de pauvreté et d'exclusion...).

L'Uniopss représente 75 % des intervenants non lucratifs du champ sanitaire, social et médico-social. Acteur majeur du monde associatif et de l'économie sociale et solidaire, l'Uniopss représente une centaine de fédérations et associations nationales, regroupant 25 000 établissements, 750 000 salariés et un million de bénévoles.